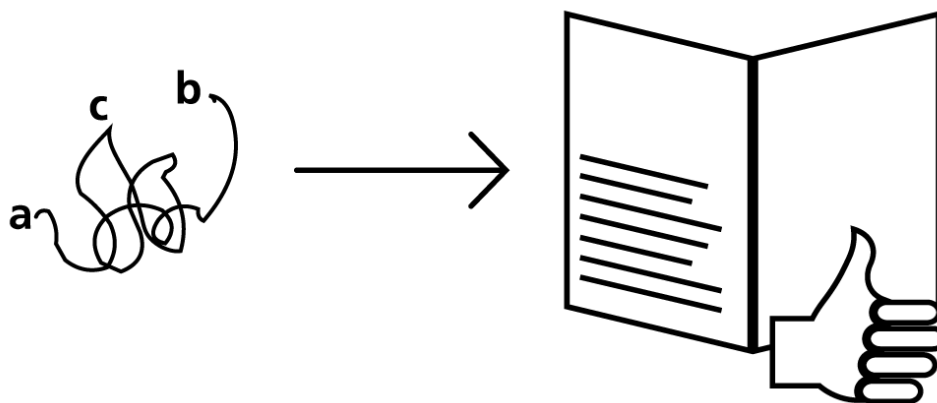


# Langue facile à lire

Fiche d'information à l'intention de l'administration fédérale, version 2.1, avril 2019



## Introduction

Qu'est-ce que la langue facile à lire ?

La langue facile à lire (ou plus exactement « facile à lire et à comprendre ») est un outil qui simplifie les textes afin de les rendre facilement compréhensibles. Elle permet donc de garantir l'accessibilité de l'information. Comme variante simplifiée d'une langue, elle répond à des règles précises, par exemple éviter les tournures passives ou négatives, le subjonctif ou encore les métaphores. Il s'agit de rédiger uniquement des phrases principales simples, contenant une seule information et tenant sur une ligne. Les mots compliqués doivent être évités ou tout au moins expliqués et les concepts abstraits illustrés par des exemples. La langue facile à lire est destinée à la communication écrite, ce qui explique son appellation en français. Voici un exemple de texte en langue facile à lire :

### *« L'histoire de la langue facile à lire*

*Ça a commencé comme ça :*

*Dans les années 70 en Amérique,*

*Des personnes avec des problèmes pour apprendre ont fait un groupe.*

*Pour mieux défendre leurs droits.*

*Et pour mieux décider eux-mêmes comment ils vivent. »<sup>1</sup>*

La langue facile est issue du mouvement revendiquant le droit à l'autodétermination des personnes ayant des difficultés d'apprentissage. Né aux États-Unis, avec notamment l'invention du concept *Easy Read*, celui-ci s'est ensuite développé dans les pays européens et dans les langues

<sup>1</sup> Netzwerk Leichte Sprache, 2015, Die Geschichte der Leichten Sprache, Münster. [www.leichtesprache.org](http://www.leichtesprache.org) > Der Verein > Die Geschichte (en allemand ; consulté le 18.05.2018)

correspondantes. Dans les pays germanophones par exemple, il existe un réseau depuis 2006, le *Netzwerk der Leichten Sprache*<sup>2</sup>, qui réunit des représentants allemands, autrichiens, luxembourgeois, italiens (Tyrol du Sud) et suisses. Le concept de la langue facile à lire peut varier selon les régions linguistiques. En allemand, elle se subdivise en deux catégories : la *Leichte Sprache* à proprement parler, qui répond à des règles relativement strictes, et la *Einfache Sprache*, moins cadrée et moins simplifiée, qui s'adresse à des personnes ayant des compétences en lecture un peu plus étendues. On se sert du Cadre européen commun de référence<sup>3</sup> pour définir à quel public est destinée la langue facile à lire. La *Leichte Sprache* correspond environ au niveau de lecture A1/A2, la *Einfache Sprache* au niveau B2. En français et en italien, le cadre qui définit la langue facile à lire est moins strict. Même si les textes sont rédigés en fonction des compétences en lecture du public visé, il n'existe pas de distinction formelle entre les différents degrés de simplification.

Pourquoi la langue facile à lire ?

*« Parce que c'est plus facile que la langue difficile.*

*J'arrive à lire la langue difficile, mais je ne la comprends pas. »*

*(réponse d'une personne ayant des difficultés d'apprentissage, BFEH, janvier 2016)*

La langue facile à lire est un outil destiné aux personnes ayant des compétences limitées en lecture et permet d'accéder à l'information de manière autonome. Elle s'adresse principalement aux personnes qui ont des difficultés d'apprentissage, un handicap intellectuel<sup>4</sup> ou des troubles cognitifs, mais peut aussi être utile à d'autres catégories : les personnes qui, pour cause d'illettrisme<sup>5</sup> ou de maladie (p. ex. sclérose en plaques, démence ou aphasie<sup>6</sup>), sont temporairement ou définitivement limitées dans leurs compétences en lecture, mais aussi les personnes allophones. Dans ce dernier groupe figurent en particulier les personnes sourdes, dont la langue maternelle est la langue des signes et pour qui l'écrit est comme une langue étrangère, ce qui leur pose souvent de grandes difficultés.

## Mise en œuvre

Traduire un texte en langue facile à lire : comment ça marche ?

On obtient un texte en langue facile à lire en le « traduisant » depuis le langage courant, mais aussi administratif ou littéraire. La traduction répond à des règles bien spécifiques, mais la présentation (mise en page et typographie) joue aussi un rôle important dans la compréhension de l'information. Celle-ci doit donc être simple et claire. Une fois la traduction effectuée, il est

---

<sup>2</sup> [www.leichtesprache.org/](http://www.leichtesprache.org/) (consulté le 01.03.2017)

<sup>3</sup> <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages> (consulté le 04.07.2018)

<sup>4</sup> Pour éviter toute stigmatisation, la désignation « difficultés d'apprentissage » est généralement préférée, y compris par les personnes concernées, à « handicap intellectuel » ou « handicap mental ».

<sup>5</sup> L'illettrisme, ou analphabétisme fonctionnel, désigne l'incapacité d'une personne de comprendre un texte même si elle en reconnaît les lettres et peut les lire.

<sup>6</sup> L'aphasie est un trouble du langage et des compétences linguistiques causé par une lésion cérébrale (AVC, tumeur, maladie inflammatoire, traumatisme crânien, ...).

Comment faire  
concrètement ?

recommandé de la faire réviser par des personnes issues du groupe de lecteurs visé.

Vous pouvez soit confier la traduction à un spécialiste externe (A), soit vous en charger vous-même, pour autant que vous ayez suivi la formation nécessaire (B).

A) Bureau de traduction externe :

- Les textes rédigés en langue facile à lire se caractérisent par leur simplification au niveau de la forme. Mais le fond, lui, doit être restitué correctement. Si vous mandatez un prestataire externe, il est donc préférable que vous rédigiez vous-même un résumé du contenu, qu'il se chargera ensuite de traduire en facile à lire. Si vous renoncez à cette étape, il est très important que le prestataire collabore avec un spécialiste du thème abordé afin que le fond du texte ne subisse pas de coupes indues.
- Les coûts varient selon la longueur du texte et la complexité du sujet – vous veillerez donc à demander un devis pour chaque mandat. Une page type<sup>7</sup> (1650 caractères, espaces comprises) dans une seule langue est facturée entre 150 et 300 CHF, révision incluse, en fonction de sa complexité. Comme pour les publications habituelles, les textes en langue facile à lire doivent paraître en français, en allemand et en italien.
- Organiser une révision du texte par un groupe de lecteurs cibles prend du temps. Veillez à planifier votre calendrier en conséquence.
- Demandez une offre globale. Dans l'idéal, vous fournissez un texte source et le recevez en retour traduit et révisé dans les trois langues officielles.

B) Traduction interne :

- Pour autant qu'ils aient suivi la formation adéquate, les collaborateurs de l'administration fédérale peuvent traduire des textes en langue facile à lire. Le cas échéant, il faut aussi rédiger au préalable un résumé des points essentiels du texte. Les formations proposées vont des ateliers ponctuels organisés par les organisations spécialisées aux cursus complets comprenant plusieurs modules (voir ci-après). Les ateliers servent plutôt à informer et sensibiliser les collaborateurs et ne suffisent pas pour apprendre à rédiger correctement en langue facile à lire. Il est aussi possible de faire venir un spécialiste pour donner un cours dans votre unité et aborder spécifiquement les aspects de la langue facile à lire dans l'administration.

---

<sup>7</sup> Selon norme des bureaux de traduction. L'administration fédérale se fonde sur la page de 1800 signes, espaces comprises.

- Les textes traduits à l'interne devraient aussi être révisés par un bureau spécialisé (voir ci-après) et contrôlés par un groupe de lecteurs cibles. Cette dernière étape peut être organisée par les bureaux de traduction. N'hésitez pas à les contacter.

**Publier le texte sur Internet** Lorsque vous publiez un texte en langue facile à lire sur Internet, il est très important que celui-ci soit facile à identifier (par une typographie adaptée) et à trouver (en très peu de clics). La brochure *Facile à surfer* vous fournira des informations utiles à ce sujet : [www.facileasurfer.ch](http://www.facileasurfer.ch)<sup>8</sup>.

## Pour aller plus loin

**Exemples dans l'administration fédérale**

La loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées sont disponibles en version [facile à lire](#)<sup>9</sup>. Par ailleurs, un [résumé en langue facile à lire](#)<sup>10</sup> sur le développement de l'assurance-invalidité a été publié dans le communiqué de presse correspondant du 7.12.2015.

Le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées publie également des [informations en langue facile à lire](#)<sup>11</sup>.

**Bureaux de traduction – allemand**

**Büro für barrierefreie Information – leichte Sprache CH.** Travaille en étroite collaboration avec l'association *Einfache Sprache Schweiz*<sup>12</sup>, le réseau *Mensch zuerst Schweiz*<sup>13</sup> et le bureau *textoh! facile à lire*. Contact : [www.leichtesprache.org](http://www.leichtesprache.org), [info@leichtesprache.org](mailto:info@leichtesprache.org), 079 745 14 91

**Büro für Leichte Sprache – Pro Infirmis Zürich.** Centre de compétences pour les personnes handicapées en Suisse, *Pro Infirmis* dispose d'un bureau de traduction en langue facile à lire à Zurich. Contact : [www.büro-leichte-sprache.ch](http://www.büro-leichte-sprache.ch), [leichte.sprache@proinfirmis.ch](mailto:leichte.sprache@proinfirmis.ch), 058 775 25 25

**Büro Leichte Sprache – WohnWerk Basel.** Institution bâloise consacrée aux personnes handicapées, qui propose des traductions en langue facile à lire (à différents niveaux de compétence) et des formations. Contact : [www.leichte-sprache-basel.ch](http://www.leichte-sprache-basel.ch), [leichte-sprache@wohnwerk-bs.ch](mailto:leichte-sprache@wohnwerk-bs.ch), 061 386 85 63

**capito.** Réseau composé de 20 sites en Autriche, en Allemagne et en Suisse. capito Zurich propose des traductions et des cours de langue facile à lire (à différents niveaux de compétence). Contact : [www.capito-zuerich.ch](http://www.capito-zuerich.ch), [bettina.nagler@capito-zuerich.ch](mailto:bettina.nagler@capito-zuerich.ch), 044 552 63 80

<sup>8</sup> Situation au 01.03.2017

<sup>9</sup> <https://www.admin.ch> > Droit fédéral > Recherche et nouveautés > Textes choisis (colonne de droite) > Droits des personnes handicapées dans des formats accessibles (consulté le 01.03.2017)

<sup>10</sup> <https://www.admin.ch> > Droit fédéral > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2015 > DFI > Développement continu de l'assurance-invalidité (AI) > Rapport (simple) (consulté le 01.03.2017)

<sup>11</sup> [www.bfeh.ch](http://www.bfeh.ch) > Informations en langue facile à lire (état au 09.07.2018)

<sup>12</sup> <http://einfachesprache.ch> (consulté le 01.03.2017)

<sup>13</sup> <http://www.mensch-zuerst.ch/schweiz/index.php> (consulté le 01.03.2017)

**Kompetenzzentrum leicht·und·einfach.** Centre de compétence spécialisé dans la traduction en langue facile à lire, rattaché à l'agence de communication Zoebeli Communications. Contact : [www.leichtundeinfach.ch](http://www.leichtundeinfach.ch), 031 328 39 39

**simple-text.** Agence spécialisée dans le conseil en communication simplifiée (dont la langue facile à lire à différents niveaux de compétences). Outre des traductions, elle réalise aussi des tests de compréhension, des contrôles et optimisations de texte et des ateliers. Contact : [www.simpletext.ch](http://www.simpletext.ch), [info@simpletext.ch](mailto:info@simpletext.ch), 043 535 95 76

**Sprachbüro Andrea Sterchi.** Traduit notamment des informations en langue facile à lire (à différents niveaux de compétence). Contact : [www.as-sprachbuero.ch](http://www.as-sprachbuero.ch), [info@as-sprachbuero.ch](mailto:info@as-sprachbuero.ch), 079 373 15 92

Bureaux de traduction –  
français

**Bureau Langage simplifié.** Bureau suisse romand de traduction en langue facile à lire, rattaché à *Pro Infirmis* Fribourg. Contact : [www.langage-simplifie.ch](http://www.langage-simplifie.ch), [langage.simplifie@proinfirmis.ch](mailto:langage.simplifie@proinfirmis.ch), 026 347 40 00

**textoh!** Bureau de traduction et de conseil pour la langue facile à lire, qui effectue des traductions en français et organise des traductions en allemand et en italien. textoh! collabore étroitement avec le *Büro für barrierefreie Information – leichte Sprache CH* et *Einfache Sprache Schweiz*. Contact : [www.textoh.ch](http://www.textoh.ch), [france.santi@textoh.ch](mailto:france.santi@textoh.ch), 076 572 49 02

Bureau de traduction –  
italien

**Servizio di Lingua facile.** Bureau tessinois de traduction en langue facile à lire, rattaché à *Pro Infirmis Ticino e Moesano*. Contact : [www.servizio-lingua-facile.ch](http://www.servizio-lingua-facile.ch), [linguafacile@proinfirmis.ch](mailto:linguafacile@proinfirmis.ch), 058 775 38 70

Contact BFEH

Vous connaissez d'autres bureaux de traduction ? Vous avez des questions ou des suggestions sur cette fiche d'information ? N'hésitez pas à nous en faire part à l'adresse [ebgb@gs-edi.admin.ch](mailto:ebgb@gs-edi.admin.ch) ou au 058 462 82 36. [www.bfeh.ch](http://www.bfeh.ch) > Internet et E-Accessibilité